

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2025 – 18H30

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU (jusqu'à la délibération DEL20250327_02) – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés : Bernard DABRETEAU (à partir de la délibération DEL20250327_03) a donné pouvoir à Martine Rabiller – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Était absent excusé : Antoine CHÉREAU

Était absente : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

ORDRE DU JOUR

DEL20250327_01	Rapport d'activité 2024
DEL20250327_02	Comptes de gestion 2024
DEL20250327_03	Comptes administratifs et Etats Réalisés des Recettes et Dépenses 2024
DEL20250327_04	Budget supplémentaire 2025
DEL20250327_05	Souscription d'un emprunt
DEL20250327_06	Modification du tableau des effectifs
DEL20250327_07	Création d'emplois contractuels
DEL20250327_08	Recours au contrat d'apprentissage

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 janvier 2025 adopté à l'unanimité.

PRESENTATION

Mélina Le Déan, nouvelle directrice du CIAS arrivée le 24 février 2025 se présente à l'assemblée.

Elle a exercé les fonctions de directrice des services sur la commune de Mouchamps puis sur la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Dans ces missions, elle a exercé plusieurs projets dont certains dans le domaine social, raison pour laquelle, elle a décidé de rejoindre le CIAS Montaigu-Rocheservière pour le pilotage des établissements et de la politique sociale en lien avec les personnes âgées.

Elle précise que depuis un mois, elle a pris le temps de rencontrer l'ensemble de l'équipe de coordination, mais également fait la visite de toutes les résidences du CIAS, rencontrer chaque responsable de site, les équipes. La rencontre avec les élus de chaque commune est en cours. Elle a demandé à chaque responsable de site de prévoir un temps avec les présidents de CVS (Conseil de la Vie Sociale) pour pouvoir rencontrer chacun individuellement avant d'assister au prochain CVS.

Cécilia GRENET « Un grand merci et un grand satisfecit de la part du Président et de moi-même de ton arrivée depuis un mois, de la prise de fonction après l'immersion dans la découverte de l'ensemble de l'organisation. Nous sommes très contents. Merci et bienvenue.

J'en profite pour remercier, devant vous, Jean [de Labarthe], qui depuis quelques mois ? a assuré la direction du grand âge, avant l'arrivée de Mélina. Merci Jean pour l'ensemble du travail réalisé. »

INTRODUCTION

Cécilia GRENET « Vous l'avez vu dans l'ordre du jour, nous allons principalement parler des comptes administratifs, des budgets et rapports d'activités 2024. Nous voulions en préambule vous donner les éléments sur ce premier trimestre 2025 pour vous donner la perspective.

Lors du dernier Conseil d'administration, le Président vous avait fait part de son inquiétude des perspectives 2024 et les mesures correctives mises en place notamment sur le taux d'occupation et l'intérim.

Vous allez le voir nous sommes sur des choses vraiment très encourageantes, en tout cas rassurantes. Je sais que l'équipe de coordination est très mobilisée depuis cette fin 2024 pour faire en sorte que les choses s'améliorent pour le CIAS. Nous sommes sur la bonne voie et les bonnes courbes. »

Cécilia Grenet présente le suivi du taux d'occupation journalier 2025. Au 24 mars 2025 le taux d'occupation est de 99,1% pour un objectif de 97,2%. Pour rappel, le taux en 2024 était de 93%.

Concernant le suivi de la vacance de poste, la problématique des recrutements est présente et sur certaines résidences, une tension est encore ressentie. Tous les métiers ne sont pas impactés de la même manière. Les fonctions d'aide aux résidents sont particulièrement impactées : agents d'accompagnement, infirmiers et responsables et particulièrement les aides-soignants (15%).

Concernant les recrutements des responsables de site, depuis fin janvier, Stéphanie Ringeaud a pris le poste au sein de la résidence Martial Caillaud (L'Herbergement), encadrée par Cécile Baudry.

Pour la résidence Le Val des Maines (Saint-Georges-de-Montaigu), Laëtitia Gallot a fait part de son souhait de ne pas poursuivre en tant que responsable de site, en raison de son inadéquation avec le niveau de poste imaginé et souhaite revenir à un poste de soignant non-manager. Anne André a été recrutée sur le poste à compter du 10 mai. Anne André connaît déjà le CIAS puisqu'elle était sur le multisite.

Il restera la question de La Maisonnée (La Guyonnière).

Concernant le suivi du recours à l'intérim, l'organisation est un peu différente aujourd'hui pour essayer de freiner et faire en sorte que l'intérim ne devienne pas une solution permanente, car extrêmement coûteuse. Le recours à l'intérim est désormais la dernière solution après avoir utilisé le mode « dégradation » ou l'organisation multisite. Le mode « dégradation » signifie un fonctionnement en mode week-end sur un jour de semaine, donc avec moins d'effectif. Cela est possible ponctuellement sans que cela n'affecte durablement et fortement la qualité du service. L'organisation « multisite » permet d'affecter ponctuellement du personnel d'une résidence où le nombre est suffisant, au secours d'une autre résidence en manque de personnel. Avec ces différentes organisations, l'intérim est freiné avec en 2025, 1 intérimaire contre 9 en 2024.

Cécilia Grenet informe de l'ouverture de l'école d'aide-soignante en septembre 2025 pour 10 places en scolaires et alternance, en lien avec le CHD. Cette école se situe dans les locaux au 1 rue Joseph Gaillard (actuellement bureaux des directions finances, ressources humaines et affaires juridiques de Terres de Montaigu, qui réintégreront fin avril le nouvel hôtel d'agglomération). Ce nouveau lieu sera nommé « La Turbine ». Les stages des scolaires seront proposés sur le CIAS et le CHD. Au-delà des scolaires, le projet est de recruter 10 alternants pour le CIAS. Une porte ouverte aura lieu le 29 avril.

Marie Paule BADREAU « Le 29 avril, le cout de l'école sera donné ? »

Jean de LABARTHE « Il n'y a pas beaucoup de formation localement donc on pense que cela sera un avantage. Les 10 places scolaires sont financées par la Région. Le CIAS financera 10 places en alternance. »

Marie Paule BADREAU « Les jeunes auront donc un revenu ? »

Cécilia GRENET « Oui »

Jean de LABARTHE « Ceux qui seront en alternance auront un revenu et les autres non. Mais la formation est prise en charge. Le CIAS prendra en charge la formation c'est-à-dire les frais de scolarité et le paiement de l'indemnité pour 10 alternants. Cela ne sera pas affecté à la charge des résidents, mais à la section soin. Soit l'ARS acceptera de le financer en surplus de la dotation déjà donnée soit, et c'est la décision du Président, nous créerons du déficit sur la section soin. »

Cécilia GRENET « Nous avons un vrai besoin de former. Il faut l'autorisation de la Région, pour pouvoir ouvrir sur le territoire l'école. Là tout arrive en même temps avec un lieu de formation disponible tout de suite. »

AFFAIRES GENERALES

DEL20250327_01 – Rapports d'activité 2024

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le Code de l'action sociale et des familles stipule que « *Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service* ».

Madame la Vice-présidente présente donc les rapports établis en application de ces dispositions.

Elle précise que les difficultés rencontrées l'année passée en termes de ressources humaines ont percuté le taux d'encadrement et par conséquent le taux d'occupation, notamment sur l'hébergement temporaire où l'occupation a été bloquée pour correspondre au taux d'encadrement. Les chiffres du taux d'occupation ne sont pas sur un effondrement néanmoins ils ne sont pas suffisants pour faire en sorte d'être en équilibre au niveau des comptes. En 2024, le taux d'occupation des EHPAD était de 95,59% alors qu'il devrait être en moyenne de 97% à 98%.

La moyenne d'âge des résidents en 2024 est de 84,16 ans pour une moyenne à l'entrée de 85,03 ans.

Concernant le rapport qualité, il reste des améliorations sur le projet d'établissement qu'il faut réécrire, et des commissions qualité, restauration et animation à travailler.

Enfin sur les activités des services supports, 48 résidents bénéficient d'une aide juridique (curatelle, tutelle, autre mesure de protection, aide sociale).

Environ 330 000 repas sont confectionnés par les cuisines : 22% pour les écoles/périscolaires ; 9% pour le portage de repas et 69% pour les résidents. Pour la restauration, le projet est de réduire les déchets alimentaires et adapter les pratiques pour mieux répondre aux obligations de la loi EGALIM.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activité annuels 2024 EHPAD Multisite, EHPAA Multisite, Résidence autonomie et Service de Soins Infirmiers A Domicile tels qu'ils sont présentés en annexe

FINANCES

DEL20250327_02 – Comptes de gestion 2024

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'administration les comptes de gestion 2024, dressés par Madame le Trésorier :

- Budget principal du CIAS ;
- Budget annexe EHPAD Multisite ;
- Budget annexe Résidence Autonomie Oxalis ;
- Budget annexe SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) ;
- Budget annexe EHPAA Multisite.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes du CIAS Montaigu-Rocheservière visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DEL20250327_03 – Comptes administratifs et Etats Réalisés des Recettes et Dépenses 2024

Madame la Vice-présidente présente le déficit « réel » global 2024 d'un montant de 651 000 €. Elle rappelle que les principales causes du déficit sont :

- Le taux d'occupation réel à 93,1% contre 96% en prévisionnel qui a impacté les recettes ;
- L'intérim avec 14 524 heures soit l'équivalent de 9 ETP et une augmentation du coût de la main d'œuvre ;
- Les repas des scolaires avec un coût moyen de production de 8,17 € par repas et un prix de vente moyen de 4,61 € par repas soit un déficit de 3,56 € par repas impactant les recettes.

Elle précise que l'année 2025 commence avec des fondamentaux assainis sur les causes des déficits 2024 :

- Pas de report de dépenses 2024 sur 2025 ;
- Un taux d'occupation réel cumulé au 15 mars à 97,1% et un taux en mars de 99,1% soit 6 points supérieurs aux taux 2025 ;

- Une baisse de 85% de l'intérim à la fin février ;
- Une augmentation des tarifs des repas scolaires au 1^{er} janvier de +30% passant de 4,41 € à 5,72 € / repas.

Bernard DABRETEAU quitte la séance

Madame la Vice-présidente invite le Conseil d'administration à approuver les comptes administratifs, états réalisés des recettes et des dépenses 2024 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025.

Budget principal

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	4 933 249,34 €	182 632,55 €	5 115 881,89 €
Mandats émis	5 870 797,20 €	94 146,76 €	5 964 943,96 €
Solde de l'exercice	-937 547,86 €	88 485,79 €	-849 062,07 €
Résultats antérieurs	-790 293,32 €	-69 409,11 €	-859 702,43 €
Résultats cumulés	-1 727 841,18 €	19 076,68 €	-1 708 764,50 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
002	Report en fonctionnement	- 1 727 841,18 €

Budget annexe EHPAD Multisite

Détermination du résultat 2024

	Hébergement	Dépendance	Soin	TOTAL
Total des titres émis en 2024	7 718 232,69 €	2 152 903,63 €	4 996 273,43 €	14 867 409,75 €
Total des mandats émis en 2024	7 335 105,74 €	2 390 670,09 €	4 935 616,26 €	14 661 392,09 €
Résultat de l'exercice 2024	383 126,95 €	-237 766,46 €	60 657,17 €	206 017,66 €
Solde compte 110 au CDG 2024		634 416,48 €		634 416,48 €
Solde compte 119 au CDG 2024	-244 921,08 €	-265 713,30 €		-510 634,38 €
Résultat au 31/12/2024 à affecter	138 205,87 €	191 593,89 €		329 799,76 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

L'affectation du <u>résultat</u> est la suivante :	Hébergement	Dépendance - Soin	Total général
Réserves de compensation de déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Apurement du report à nouveau déficitaire (compte 119)	244 921,08 €	265 713,30 €	510 634,38 €
Affectation du solde en report à nouveau excédentaire sur l'année 2025 (compte 110)	138 205,87 €	191 593,89 €	329 799,76 €
TOTAL AFFECTE	138 205,87 €	191 593,89 €	329 799,76 €

Budget annexe 43153 Résidence Autonomie Oxalis

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	624 632,14 €	8 808,15 €	633 440,29 €
Mandats émis	615 398,06 €	2 400,00 €	617 798,06 €
Solde de l'exercice	9 234,08 €	6 408,15 €	15 642,23 €
Résultats antérieurs	-218 746,12 €	-24 270,20 €	-243 016,32 €
Résultats cumulés	-209 512,04 €	-17 862,05 €	-227 374,09 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
119	Report à nouveau déficitaire	209 512,04 €

Budget annexe 43156 SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	589 538,53 €	0,00 €	589 538,53 €
Mandats émis	521 506,34 €	0,00 €	521 506,34 €
Solde de l'exercice	68 032,19 €	0,00 €	68 032,19 €
Résultats antérieurs	-53 488,33 €	1 279,18 €	-52 209,15 €
Résultats cumulés	14 543,86 €	1 279,18 €	15 823,04 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
--	--	--

- Conseil d'administration du CIAS du 27 mars 2025 -

119	Apurement report à nouveau déficitaire	53 488,34 €
110	Affectation du solde en report à nouveau excédentaire	14 543,86 €

Budget annexe EHPAA Multisite

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	1 303 933,41 €	21 681,99 €	1 325 615,40 €
Mandats émis	1 508 158,97 €	3 300,00 €	1 511 458,97 €
Solde de l'exercice	-204 225,56 €	18 381,99 €	-185 843,57 €
Report à nouveau excédentaire	276 279,05 €	121 147,35 €	397 426,40 €
Report à nouveau déficitaire	-46 604,52 €		-46 604,52 €
Résultats cumulés	25 448,97 €	139 529,34 €	164 978,31 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
119	Apurement du report à nouveau déficitaire ancien budget 43158	46 604,52 €
110	Affectation du solde en Report à nouveau excédentaire	25 448,97 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs et approuve les comptes administratifs et états réalisés des recettes et des dépenses 2024 du budget principal et des quatre budgets annexes et affecte les résultats de fonctionnement 2024 sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.

DEL20250327_04 – Budget supplémentaire 2025

Madame la Vice-présidente informe que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du dernier compte administratif voté et ajuster, le cas échéant, les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats, il est proposé de voter le budget supplémentaire 2025 du budget principal, dans les conditions ci-dessous exposées.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire s'équilibre à 1 823 076,68 € en dépenses et en recettes, dont 1 738 000 € en fonctionnement et 85 076,68 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- La reprise du déficit de fonctionnement 2024 pour 1 727 841,18 € ;
- La reprise des restes à réaliser constatés fin 2024 pour 4 800,00 € en dépenses ;
- Des intérêts d'emprunt en lien avec la nouvelle souscription pour 5 000,00 € ;
- Des charges de gestion courante pour 358,82 € permettant d'équilibrer la section ;
- Des recettes de refacturation vers les budgets annexes pour 1 738 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- La reprise de l'excédent d'investissement 2024 pour 19 076,68 € ;
- La reprise des restes à réaliser constatés fin 2024 pour 12 656,40 € en dépenses ;
- Des dépenses d'acquisition de matériel de restauration complémentaire pour 72 420,28 € ;
- Un emprunt d'équilibre pour 66 000 €.

La vision par chapitre est la suivante

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 738 000,00 €	1 738 000,00 €
Restes à réaliser	4 800,00 €	
Budget supplémentaire	1 733 200,00 €	1 738 000,00 €
002 Reprise du résultat	1 727 841,18 €	
65 Autres charges de gestion courante	358,82 €	
66 Charges financières	5 000,00 €	
70 Produits des services		1 738 000,00 €
INVESTISSEMENT	85 076,68 €	85 076,68 €
Restes à réaliser	12 656,40 €	
Budget supplémentaire	72 420,28 €	85 076,68 €
001 Reprise du résultat		19 076,68 €
21 Immobilisations corporelles	72 420,28 €	
16 Emprunts et assimilés		66 000,00 €
Total général	1 823 076,68 €	1 823 076,68 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire du budget 43150 Budget principal.

DEL20250327_05 – Souscription d'un emprunt

Madame la Vice-présidente rappelle que le CIAS assure la production de repas en régie pour ses différents établissements d'hébergement, des établissements scolaires et extrascolaires et le portage de repas sur le territoire intercommunal.

Annuellement, 330 000 repas sont confectionnés sur 4 sites de production. Les sites de production sont équipés de matériel vieillissant qu'il est prévu de renouveler en 2025 (four, sauteuse, chambre froide, remise aux normes, etc.).

La cuisine centrale de La Peupleraie (Saint-Hilaire-de-Loulay) produira pour une résidence supplémentaire (La Maisonnée à La Guyonnière). L'acquisition de ce matériel est nécessaire pour produire plus et pouvoir éventuellement répondre à des demandes futures.

Le montant total de cet investissement est estimé à 72 638,34 €, financé par un report excédentaire d'investissement 2024 de 6 638,34 € et un recours à l'emprunt d'un montant de 66 000 €, objet de la présente délibération. L'emprunt est souscrit sur le budget principal du CIAS Terres de Montaigu Montaigu-Rocheservière.

La présente consultation vise donc à finaliser l'équilibre financier de l'opération. L'emprunt est souscrit sur le budget principal du CIAS Montaigu-Rocheservière.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du Crédit Mutuel, un emprunt d'un montant de 66 000 € aux conditions suivantes :

- Emprunt à taux fixe et amortissement constant
- Durée : 10 ans
- Taux : taux fixe de 3,25 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts période normalisée sur la base de 360 jours
- Mobilisation des fonds : possible par tranche de 25% sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de la proposition
- Remboursement anticipé : partiel ou total, possible à tout moment, sous réserve de paiement d'une indemnité contractuelle
- Frais de dossier : 100 €

S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des échéances ; dit que les fonds seront versés au CIAS Montaigu-Rocheservière par virement auprès du Service de Gestion Comptable Nord-Vendée ; autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

RESSOURCES HUMAINES

DEL20250327_06 – Modification du tableau des effectifs

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration de voter l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il lui est proposé de se prononcer sur les modifications ci-dessous :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE MEDICO-SOCIALE / TECHNIQUE				
Cuisine L'Arbrasève	2 postes Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	2 postes Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	01/04/2025	Changement de filière de médico-sociale vers technique
	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	01/04/2025	
	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	01/04/2025	
Cuisine Martial Caillaud	2 postes Agent social (Cat. C) Temps complet	2 postes Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/04/2025	
	1 poste	1 poste	01/04/2025	

	Agent social principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}		
L'Arbrasève	1 poste Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	01/04/2025	Changement de grade
	1 poste Aide-soignant de classe normale (Cat. B) Temps complet	1 poste Aide-soignant de classe supérieure (Cat. B) Temps complet	01/04/2025	
Agora	1 poste Agent Social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Agent Social principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	Adaptation de grade
	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	
Le Repos	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Auxiliaire de soin principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	
Le Val des Maines	1 poste Agent social classe supérieur (Cat. C) Temps complet	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Ou Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Ou Auxiliaire de soin principal 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/04/2025	Adaptation du grade suite départ Agent
FILIERE TECHNIQUE				
Cuisine L'Arbrasève	1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	Réorganisation du service
	//	1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

DEL20250327_07 – Création d'emplois contractuels

Madame la Vice-présidente informe qu'il appartient au Conseil d'administration d'autoriser le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, ou pour un accroissement saisonnier pour une durée maximale de 6 mois.

Afin de pourvoir plus rapidement les postes vacants, notamment pour raisons médicales et d'être plus réactifs dans le recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents titulaires absents durant les week-ends et les vacances, il est proposé au Conseil d'administration de créer des postes contractuels de la façon suivante :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Durée	Date	Indice Plafond
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Multisite	Accroissement temporaire d'activité - Art. L. 332-23-1° (Renfort d'infirmier relatif aux absences non-remplacées de responsables de résidences)	1 poste Infirmière en soins généraux (Cat. A) Temps complet	9 mois	01/04/2025	IM 395
Oxalis	Accroissement temporaire d'activité - Art. L. 332-23-1°	1 poste Agent social (Cat. C) 3,5/35 ^{ème}	9 mois	01/04/2025	IM 366
SSIAD	Accroissement temporaire d'activité - Art. L. 332-23-1°	1 poste Aide-soignante (Cat. B)	9 mois	01/04/2025	IM 373

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, crée les postes ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois dans le cadre de contrat pour « surcroît temporaire d'activité » ou « surcroît saisonnier » ; autorise, Monsieur le Président, à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de leur niveau de qualification et d'expérience, dans la limite des indices majorés plafonds indiqués dans le tableau ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

DEL20250327_08 – Recours au contrat d'apprentissage

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2025, et en particulier de l'ouverture de l'Ecole d'Aide-soignant sur Montaigu-Vendée, il est proposé au Conseil d'administration la création de 13 postes en contrat d'apprentissage. Ces contrats correspondent à des besoins de recrutement et pourront évoluer en recrutement sur postes permanent.

Elle précise que ces postes peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'ARS et du CNFPT.

Le contrat d'apprentissage, juridiquement et financièrement facilité pour les collectivités, permet de former des jeunes par alternance, en vue d'acquérir la qualification requise pour intégrer des postes permanents par la suite. Ainsi il est proposé la création des postes en contrat d'apprentissage suivants :

Profil	Début et fin de contrat
Poste : 10 postes d'Aide-soignant Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : DEAS Tuteur : à déterminer Durée : 18 mois maximum	Rentrée année scolaire 2025/2026
Poste : 2 postes d'Agent d'accompagnement Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Bac pro SAPAT Tuteur : à déterminer Durée : 36 mois maximum	Rentrée année scolaire 2025/2026
Poste : 1 poste d'Agent de cuisine Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : CAP ou BEP Cuisine Tuteur : à déterminer Durée : 36 mois maximum	Rentrée année scolaire 2025/2026

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le recours à 13 contrats d'apprentissage, sur les fonctions d'aides-soignants, d'agent d'accompagnement, et d'agents de cuisine, tels qu'exposé ci-dessus ; autorise la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire, pour le financement de la formation et du salaire des apprentis, et auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ; autorise Monsieur le Président à signer tout acte et convention, relatifs à cette décision.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Prochaine séance du Conseil d'administration

Jeudi 26 juin 2025 à **16h00**

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance

Cécilia GRENET
Vice-présidente